ALPES MARITIMES COMMUNE DE DRAP EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 045/2017

OBJET : Finances : Équipement informatique de la Mairie - Convention de préfinancement

L'an deux mille dix-sept, le 18 du mois de Mai à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 12 Mai 2017.

PRESENTS: Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Philippe JANIN/ Jean-Luc CAMBRA /

PROCURATIONS : Eddie DEGIOVANNI à Robert NARDELLI, Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI / Régine RODRIGUEZ à Jean-Yves LESSATINI / Marc LEROY à Delphine BOLLARO/

ABSENTS: Taoufik FATFOUTA / Sonia CHAKROUNI/ Pierre VESTRI / Mélanie MORINI /

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code des Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°001/20017 relative à la demande de subvention au titre de la DETR catégorie N° 13,

Vu la proposition du plan de financement établi par le SICTIAM pour l'équipement informatique de la mairie et des écoles.

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de ce mode de financement,

Considérant la nécessite de renouveler le matériel informatique des services de la Mairie et de procéder à des acquissions,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire de Drap.

Le Maire rappelle que, pour ce qui concerne le renouvellement et l'acquisition de matériel informatique pour les services de la Mairie. Il convient désormais d'établir une convention avec le SICTIAM pour chaque opération d'achat.

La prochaine opération proposée d'un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf et deux centimes (12 489,02) HT,

Il est proposé au Conseil de délibérer sur cette opération et de la convention afférente.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve ce programme de renouvellement et d'acquisition, pour un montant total (12 489,02 €) HT, soit 15 005,10

Autorise Robert NARDELLI, son Maire en exercice, à conclure avec le SICTIAM la convention de préfinancement afférente, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

:

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents

19

Votants

23

Absents

4

:

:

Pour

23

Contre

0

Abstentions:

0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP \ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Robert/NABBELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/05/2017 et publication en mairie le : 19/05/2017